

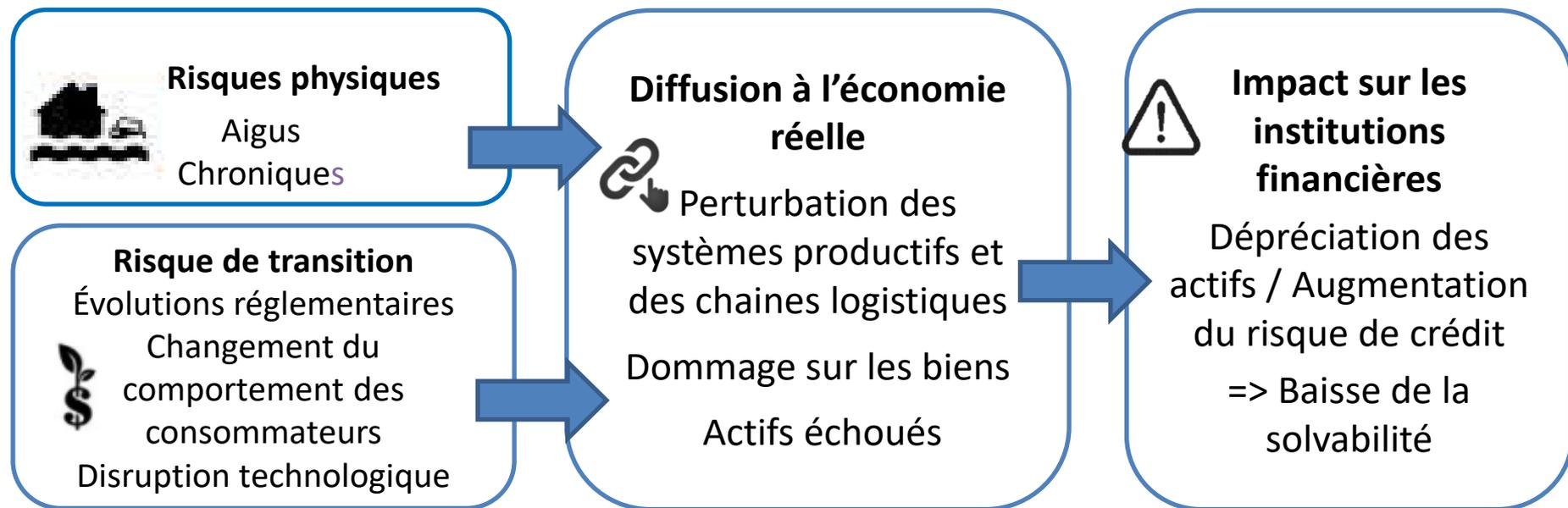


Le pilier 3 ESG, la première brique du traitement prudentiel des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

SYLVIE MARCHAL
DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

28 JUIN 2022

DES RISQUES ESG ENCORE DIFFICILES À APPRÉHENDER



Pilier 3 ESG : Objectif de transparence

1

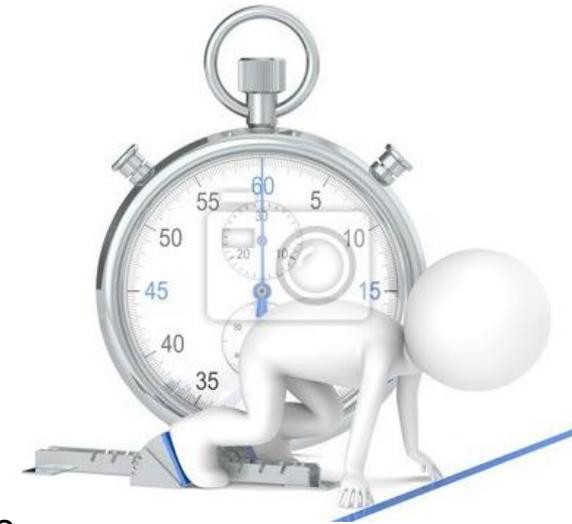
Identifier les risques ESG supportés par les institutions financières

2

Comprendre comment ces risques sont gérés et quel soutien est apporté aux clients dans leurs efforts d'adaptation

DES PREMIÈRES EXIGENCES DÈS 2023

- ✓ **Mandat EBA** au titre de l'article 434bis de CRR2
- ✓ **ITS en cours d'adoption** par la Commission Européenne
- ✓ **Première publication** : 2023 (sur les données à fin 2022)
- ✓ **Fréquence de publication** : semestrielle
- ✓ **Périmètre d'application** : établissements financiers de grande taille cotés sur un marché réglementé EU - extension prévue par CRR3
- ✓ **Structure de la norme** :



Publications qualitatives

Risques physiques et de transition

Atténuation des risques
(soutien dans la transition vers une économie bas carbone)

Ratio d'actifs verts

PILIER 3 ESG : EXIGENCES QUALITATIVES

1. Risque
environnemental

2. Risque social

3. Risque lié à la
gouvernance

**Stratégie et
procédure**

- Intégration des risques dans le modèle d'affaires
- Fixation des objectifs et limites à CT, MT et LT
- Politiques et procédures mises en place

Gouvernance

- Rôle des instances de gouvernance et comités dédiés
- Allocation des responsabilités
- Alignement des politiques de rémunération avec les objectifs ESG

**Gestion des
risques**

- Processus d'identification des risques ESG
- Accès et qualité des données
- Description des chaînes de transmission entre risques ESG et les autres risques (crédit, liquidité, marché, opérationnel et réputation)

PILIER 3 ESG : EXIGENCES QUANTITATIVES

Risque de transition

Ventilation des expositions par secteurs, émissions GES, maturité	Ventilation des prêts immobiliers selon la performance énergétique du collatéral	Métriques d'alignement aux objectifs de l'accord de Paris / secteurs à forte intensité carbone	Exposition agrégée sur les 20 contreparties les plus carbonées
		2025	

Risque physique

Double ventilation géographique et sectorielle des expositions soumises à des risques physiques aigus et chroniques

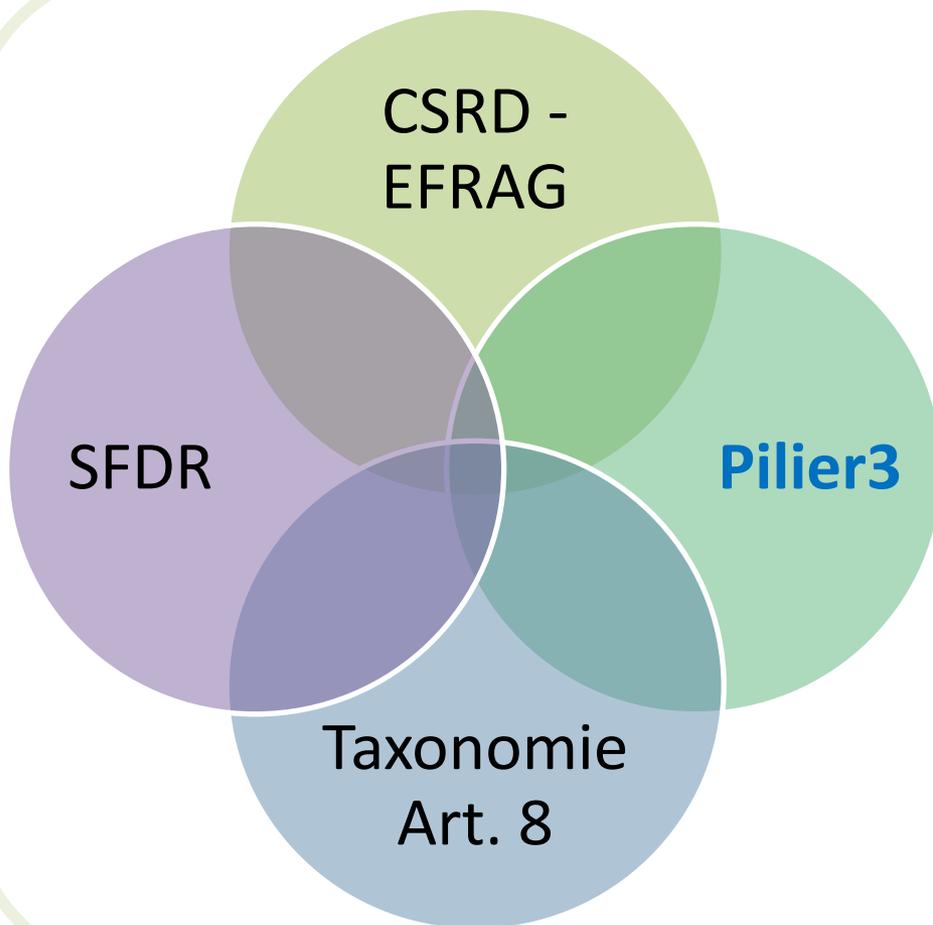
Best effort

Atténuation des risques

<i>Green Asset Ratio (GAR)</i> , indicateurs-clefs	<i>GAR: détail du calcul en valeur</i>	<i>GAR: détail du calcul en %</i>	<i>BTAR – Book taxonomy alignment ratio</i>	Autres actions d'atténuation non couvertes par la Taxonomie
	2024		Best effort	

UN AFFINEMENT PROGRESSIF DE L'ENSEMBLE DU CADRE

Recoupements & Complémentarité



Recommandations **TCFD**

Jun 2017

- Gouvernance
- Stratégie
- Gestion des risques
- KPI



GL de la Commission Européenne

Jun 2019



Guide BCE sur les risques climatiques et environnementaux

Nov. 2020

PILIER 3 BÂLOIS DANS LES STARTING BLOCKS

Comité de Bâle, réflexions sur le développement d'un cadre de disclosures des risques climatiques

Recensement des initiatives en matière de disclosures dans les différentes juridictions

=> Mise en exergue des **enseignements**

Travaux préliminaires sur le **cadre** et les **principes** relatifs à la publication des informations climatiques

Lancement des travaux sur l'élaboration d'un **Pilier 3 ESG bâlois**

=> En complément des exigences de disclosures de l'**ISSB**

PILIER 2 : LES ATTENTES SE PRÉCISENT

International

BCBS: **Principes** sur une gestion efficace des risques climatiques

- 12 principes à destination des banques
- 6 principes à destination des superviseurs

Publiés le 15 juin 2022

Europe

Mise à jour des GL SREP de l'EBA

Projet CRD6

- ✓ Intégration dans la gouvernance interne (horizon ≥ 10 ans)
- ✓ Publication d'un **plan de transition**
- ✓ Réalisation de **stress-tests climatiques**
- ✓ Intégration dans le **SREP** et dans l'ICAAP
- ✓ Pouvoir de surveillance du superviseur
- ✓ **Mandats EBA** : GL Gestion des risques ESG, GL Inclusion des risques ESG dans le SREP, GL Stress-tests climatiques

=> **add-ons potentiels en Fonds Propres**

PILIER 1 : UNE ÉVOLUTION LIMITÉE DU CADRE ?

International

BCBS: **travaux en cours** autour de trois axes :

- ✓ Revue des problématiques conceptuelles (données historiques non adaptées, horizon lointain...)
- ✓ Capacité du cadre actuel d'intégrer les risques climatiques
- ✓ Réflexion autour du risque de concentration

Europe

EBA: Publication d'un **discussion paper** en mai 2022

- Fin de la consultation le 02/08
- Rappel sur :
 - ✓ Exigences en FP = fonction de l'exposition au risque
 - ✓ Cadre actuel englobant (RC, RM, RL, RO)
 - ✓ Complémentarité des piliers 1 et 2

Rapport à remettre à la Commission **d'ici fin 2023**

(art. 501 quater – projet CRR 3)

LE DÉBUT DE L'HISTOIRE...

- Un cadre prudentiel **en cours** de construction
- Un pilier 3 qui trouve sa place au sein de la **réglementation EU**
- Des premières exigences **dès 2023** centrées sur le climat
- Des premières réflexions sur un **reporting ESG** à destination du superviseur
- Un accent mis sur les **plans de transition** et sur l'utilisation de scénarios

